



CRISE SÉCHERESSE 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

FONDS D'URGENCE

pour les entreprises impactées par la sécheresse

FUESMO – Fonds d'urgence économique sécheresse Maroni-Oyapock

PRÊT À 0 %

10 000 €

maximum

Pour qui ?

Camopi **Grand-Santi** **Maripa-Soula** **Papaïchton** **Saint-Laurent-du-Maroni**

Les entreprises domiciliées en Guyane et actives dans ces communes, inscrites au RCS, au Registre des Métiers ou auprès d'une organisation professionnelle reconnue, et qui ne sont pas en liquidation judiciaire ou en dépôt de bilan.

10 000 €

maximum par entreprise

0 %

prêt de trésorerie à taux zéro

3 ans

maximum, dont 6 mois de différé de remboursement

 **Pour :** renforcer la trésorerie, soutenir la reprise d'activité, préparer une relance durable.

Les étapes

1

Constituez votre dossier

Formulaire de demande et pièces justificatives.

2

Déposez-le chez Alyse Guyane

Qui l'instruit et vous adresse un accusé de réception.

3

Comité d'investissement

Il émet un avis sur l'attribution du prêt.

4

Versement

En une ou plusieurs tranches, sur justificatifs des dépenses.

Pièces principales

- ✓ Extrait Kbis de moins de 3 mois
- ✓ Statuts à jour
- ✓ Dossier signé et business plan
- ✓ Devis ou factures
- ✓ 3 dernières liasses fiscales
- ✓ Attestation de régularité fiscale et sociale
- ✓ RIB

Liste complète dans le dossier de demande.

Où déposer votre dossier ?

SAS Alyse Guyane

 Pépinière d'entreprises
Campus de Troubiran – BP 90235
97325 Cayenne Cedex

 **05 94 30 69 68**

 **alyse.guyane@gmail.com**